



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiââ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, Mme Hélène ROY, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Parcs-relais - Equipements et vidéosurveillance - Mise en appel d'offres

Par délibération du 30 mars dernier, le Conseil de Communauté avait décidé le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements pour deux parcs-relais dans l'agglomération et pour la location de dispositifs de vidéosurveillance (respectivement lots n°1 et 2). L'appel d'offres ayant été déclaré infructueux pour les deux lots, il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres.

Concernant le lot n°1 correspondant aux équipements, les spécifications techniques demandées ont fait l'objet d'une recherche de clarification et de plus grande précision (terminologie du domaine des automates,...). Le marché correspondant au lot n°1 resterait toutefois de même nature, à savoir un marché de fournitures (les frais d'installation représentent une part mineure dans le total des dépenses).

S'agissant du lot n°2, la consultation initiale portait sur la location de dispositifs de vidéosurveillance. Il est maintenant envisagé d'acquérir les matériels et de demander que le fournisseur assure leur installation. Le marché correspondant serait également un marché de fournitures.

Le nouvel appel d'offres présenterait la décomposition suivante :

lot n°1 : acquisition et installation d'équipements pour parcs-relais (distributeurs, bornes, barrières,...)
lot n°2 : acquisition et installation de dispositifs de vidéosurveillance pour parcs-relais

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** l'acquisition et l'installation de matériels pour parcs-relais, tel qu'il vient d'être exposé, et de prendre acte du dossier de consultation,
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, et à signer les marchés et contrats en découlant,
- **de dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget 2007.

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le

27 DEC. 2006



Pour extrait conforme,
Le Président

